

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 octobre 2005  
(convocation du 3 octobre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence	Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)	M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)	Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)	M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Projet de budget supplémentaire pour 2005 - Examen - Décisions - Adoption**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2005 de la Communauté.

Ce document récapitule :

1% - Les reports provenant de l'exercice précédent, qui apparaissent au compte administratif et comprennent les résultats de clôture et les restes à réaliser. Pour le budget principal et les budgets annexes, il est tenu compte de la délibération 2005/0411 du 24 juin 2005 portant sur l'affectation des résultats d'exploitation enregistrés à la clôture de l'exercice 2004.

2% - Les recettes et dépenses supplémentaires et nouvelles.

3% - Les mouvements d'ordre qui concourent à accroître le volume de ce budget, mais sans influer sur son équilibre.

Les tableaux ci-après récapitulent, par section, les masses des trois rubriques ci-dessus :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
A - Résultat de clôture <sup>(1)</sup>	263.201.140,02	56.700.631,78
B - Restes à réaliser	243.139.005,13	371.149.758,11
C – Opérations nouvelles	-31.604.932,62	26.366.687,20
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>474.735.212,53</b>	<b>454.217.077,09</b>
D - Mouvements d'ordre	97.912.825,47	97.912.825,47
<b>TOTAL</b>	<b>572.648.038,00</b>	<b>552.129.902,56</b>
Excédent		20.518.135,44
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>572.648.038,00</b>	<b>572.648.038,00</b>

(1) Hors Régie Abattoir et Régie des Restaurants Administratifs, soit 598.028,39 €

L'excédent mentionné ci-dessus se répartit par budget et section comme suit :

<b>Budgets</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
	<b>Provisions</b>	<b>Résultat en attente d'utilisation</b>	<b>Résultat en attente d'utilisation</b>	
Budget Principal	9.754.214,78			9.754.214,78
Restaurants administratifs		377.510,00		377.510,00
Transports	3.804.726,11			3.804.726,11
Parcs de Stationnement		547.301,56		547.301,56
Abattoir		3.895.947,03		3.895.947,03
Crématorium		1.081.220,59	136.802,69	1.218.023,28
Service extérieur des pompes funèbres		29.772,37		29.772,37
Réseau de Chaleur			402.140,80	402.140,80
Lotissements		58.960,93	230.368,03	289.328,96
ZAC du Tasta		140.000,00		140.000,00
Eau Industrielle		59.170,55		59.170,55
<b>TOTAL</b>	<b>13.558.940,89</b>	<b>6.189.883,03</b>	<b>769.311,52</b>	<b>20.518.135,44</b>
<b>% dans total par rubrique</b>	<b>66,08 %</b>	<b>30,17 %</b>	<b>3,75 %</b>	<b>100,00 %</b>

Il importe également de préciser que dans le présent document, il est proposé la constitution de deux provisions budgétaires,

- l'une d'un montant de 1.000.000 € afin d'abonder la première provision constituée à hauteur de 1.500.000 € au budget supplémentaire 2004 pour faire face à l'importance toujours croissante des travaux d'entretien et de grosses réparations que la Communauté est amenée à réaliser sur le réseau de défense incendie,
- l'autre, d'un montant de 5.420.000 € pour provisionner un risque d'ordre contentieux né entre la Communauté et le groupement titulaire du marché durant la construction du complexe de la viande.

A la requête du 12 juillet 1993 déposée par le groupement auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux en vue de faire condamner la Communauté à lui verser une somme représentative du préjudice de chantier, notre Etablissement a opposé un argumentaire concluant au caractère infondé de l'ensemble des prétentions du groupement.

Ce dossier ayant fait l'objet d'une ordonnance de clôture en date du 21 décembre 2004, il est proposé, dans le droit fil des recommandations édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, de constituer une provision pour litige et contentieux.

Il va de soi qu'il s'agit d'une mesure d'ordre comptable, la comptabilisation de cette provision ne constituant en aucun cas une reconnaissance de responsabilité de la Communauté dans l'attente de la décision de justice exécutoire.

La provision ainsi constituée donnerait lieu à reprise, à hauteur de son montant, lorsqu'elle deviendrait sans objet, c'est-à-dire, en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne serait plus susceptible de se réaliser.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté,

\* Après avoir entendu le rapport de M. Alain ROUSSET, Président de la Communauté, sur le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2005 de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

\* Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, des prévisions de recettes et de dépenses de ce budget,

\* Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

\* Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

\* Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et de ses instructions dérivées,

\* Vu la délibération 2001/1006 du 09 novembre 2001 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1er janvier 2002 dans le cadre de la mise en oeuvre de l'instruction budgétaire et comptable M14,

\* Vu la délibération n° 2005/0411 du 24 juin 2005 d'affectation des résultats apparaissant au Compte Administratif 2004,

Après en avoir délibéré,

1<sup>er</sup> - **d'approuver**, chapitre par chapitre et selon le détail reproduit ci-dessus, le projet de budget supplémentaire 2005 de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

2<sup>er</sup> - **d'arrêter** les grandes masses du budget supplémentaire comme suit :

LIBELL ES	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	D EPENSES	R ECETTES	D EPENSES	R ECETTES	D EPENSES	R ECETTES
Section d'investissement	433.666.033,38	463.227.666,59	393.152.648,37	403.650.664,07	40.513.385,01	59.577.002,52
Section de fonctionnement	118.463.869,18	109.420.371,41	61.064.428,72	71.084.548,46	57.399.440,46	38.335.822,95
<b>TOTAU X</b>	<b>552.129.902,56</b>	<b>572.648.038,00</b>	<b>454.217.077,09</b>	<b>474.735.212,53</b>	<b>97.912.825,47</b>	<b>97.912.825,47</b>
<b>EXCED ENT</b>	<b>20.518.135,44</b>		<b>20.518.135,44</b>			
<b>X EGAUX 2 à 2</b>	<b>572.648.038,00</b>	<b>572.648.038,00</b>	<b>474.735.212,53</b>	<b>474.735.212,53</b>	<b>97.912.825,47</b>	<b>97.912.825,47</b>

3<sup>er</sup> - **de décider** de constituer une provision pour grosses réparations d'un montant de 1.000.000 € pour abonder l'enveloppe des crédits dégagés annuellement pour les missions d'entretien et réparations à réaliser par la Communauté sur son réseau de défense incendie en ouvrant, à cet effet, les crédits correspondants au budget principal tant en dépenses de la section de fonctionnement, au chapitre 68, article 6815, s/fonction 01, qu'en recettes de la section d'investissement au chapitre 15, article 1572, s/fonction 01.

4<sup>er</sup> - **de décider** de constituer une provision pour litige et contentieux d'un montant de 5.420.000 € pour les motifs exposés plus avant en ouvrant, à cet effet, les crédits correspondants au budget principal, tant en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 68, article 6815, s/fonction 01, qu'en recettes de la section d'investissement au chapitre 15, article 1511, s/fonction 01.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté et le groupe des Verts s'abstiennent  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,

par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
21 OCTOBRE 2005**

M. HENRI HOUDEBERT

